

PR13.2 Demande d'informations complémentaires

De : [Tambourgi, Philippe](mailto:Tambourgi,Philippe)
À : mgiguere.enerfin@elecnor.com
Cc : [Dion, Mireille](#); [Gagnon, Mélissa \(DGÉES\)](#); [Sebastien VERZENI FOUBERT](#)
Objet : Demande d'informations complémentaires / Rapport de suivi sonore 10 ans - Projet de parc éolien de l'Érable sur le territoire de la MRC de L'Érable parc Parc éolien de l'Érable S.E.C (3211-12-127)
Date : 21 mars 2024 14:42:00

Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que nous avons besoin d'informations complémentaires pour continuer l'analyse du rapport de suivi environnemental reçu le 22 décembre 2023 concernant le projet cité en objet.

Compte tenu de l'information fournie au rapport et que la conformité alléguée est à la limite du niveau maximal permis de 40 dBA en application de la NI 98-01, des précisions au rapport sont demandées afin de pouvoir débiter l'analyse des données, des hypothèses utilisées et des résultats présentés.

Veuillez nous fournir, dans les plus brefs délais, les informations suivantes :

Pour chacun des points de mesure :

1. Le rapport fournit la distance entre chaque point de mesure (récepteur sensible) et l'éolienne la plus proche et mentionne que les autres éoliennes du secteur sont plus éloignées sans plus de précision. Ainsi, pour chacun des points de mesure, une carte de localisation du point de mesure et des éoliennes du secteur permettant l'évaluation des distances est demandée.
2. Il est également demandé de fournir des photos de l'installation du sonomètre prises au point de mesure afin notamment de bien prendre connaissance de l'environnement, de la flore et de la faune autour du point de mesure.
3. Il est demandé de fournir les données numériques et les calculs effectués permettant d'arriver à la valeur du bruit particulier.
4. Il est demandé de préciser l'hypothèse et de fournir le calcul effectué pour arriver à un niveau de bruit résiduel de 1 dBA lié à la présence d'insectes.
5. Il est demandé de fournir les données et le calcul effectué pour le niveau de bruit LAF50,1h c.
6. Il est demandé de fournir la configuration du sonomètre, en particulier pour l'utilisation de la boule antivent de 90mm utilisée qui a possiblement et idéalement été définie dans les paramètres du sonomètre.
7. Il est demandé de fournir également les courbes (agrandissement de la zone retenue et utilisée pour les calculs) avec une échelle utilisable afin de déterminer le LAeq (aux 5 ou 10 secondes et à l'heure), le LA50 (aux 5 ou 10 secondes et à l'heure), la limite autorisée et toutes autres données jugées utiles.
8. De manière générale, il est également demandé de préciser si des plaintes ont encore

été déposées ou formulées depuis le suivi précédent de 5 ans.

D'autres demandes d'information pourraient s'avérer nécessaires dans le processus d'analyses des informations, des données et des calculs qui seront fournis.

Je vous prie de recevoir, Monsieur mes meilleures salutations. »

Philippe Tambourgi, Biologiste, Microbiologiste

Chargé de projet en évaluation environnementale – Projets énergétiques et nordiques
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
675, boul. René-Lévesque Est, 6e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

À moins d'avis contraire, ce message est confidentiel et il ne s'adresse qu'au(x) destinataire(s) (organisation ou individu). S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez SVP le détruire et m'en aviser aussitôt.

Philippe Tambourgi, Biologiste, Microbiologiste

Chargé de projet en évaluation environnementale – Projets énergétiques et nordiques
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
675, boul. René-Lévesque Est, 6e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

À moins d'avis contraire, ce message est confidentiel et il ne s'adresse qu'au(x) destinataire(s) (organisation ou individu). S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez SVP le détruire et m'en aviser aussitôt.